

Tunisie: Seul un établissement de santé privé sur cinq, participe à l'audit annuel d'hygiène

Sep 29, 2016 Par : Di avec TAP

"Seul un établissement de santé privé sur cinq, participe à l'audit annuel d'hygiène réalisé par le ministère de la santé publique, et ce, par faute de moyens", a déclaré la responsable à la Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement au ministère de la santé publique Ines Dakhli.

Intervenant au cours d'une journée sur "la gestion des déchets dangereux, mobilisons nous", elle a précisé que les résultats de cet audit ont démontré que le taux de la conformité par rapport aux bonnes pratiques de gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) reste inférieur à 50% dans les centres de santé de base et se situe entre 70 et 80% dans les hôpitaux.

Et d'ajouter que l'adhésion du secteur privé à cet effort est faible, s'agissant notamment des centres d'hémodialyse, vu la hausse du coût des séances de ce type de soins, en plus du traitement des déchets.

La responsable a fait savoir que le traitement des DASRI faisait partie auparavant des activités de sous-traitance du ministère, mais est devenu aujourd'hui une priorité et dispose de sa propre ligne budgétaire.

Elle a affirmé que le volume des quantités de déchets produites, au niveau des établissements de santé est de l'ordre de 2,37 kg/lit/jour, soit 16000 Tonnes/an, dont 7000 (35%) des DASRI ajoutant que 40% de ces derniers sont générés dans le Grand Tunis.

Afif Thabet, représentant de l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI) a fait remarquer que le nombre des normes dans le secteur de l'environnement a atteint 277 sur un total de 17296 normes.

Les normes régissant les déchets ont atteint 73 normes soit 0,4 % du total des normes tunisiennes.

Pour sa part le responsable à l'Institut de Santé et de Sécurité au Travail (ISST), Mohamed Chatti a souligné que les DASRI présentent d'infections bactérienne (TBC, tétanos, staphylo, strepto, salmonelles...), virale (hépatites B et C) et HIV..., ajoutant que certains germes sont classés cancérogènes.

Le traitement non conforme aux normes des DASRI peut causer également des risques physiques (Anémie, leucopénie...), toxiques (rhinites, asthme...) et des troubles neurologiques causés par les solvants organiques.

Selon le Directeur des déchets industriels et spéciaux à l'Agence Nationale de Gestion des déchets (ANGED) Omar ZOUAGHI, les principales activités génératrices de déchets industriels et dangereux sont les secteurs mécaniques et métallurgiques (52%), chimiques (14%), électriques, électroniques et électroménagères (10%) et services automobiles (8%)...

Il a ajouté qu'une élimination non-conforme de ce type de déchets peut causer des risques de blessures lors de la collecte, d'incendies ou d'explosions pendant le transport ou lors de la mise dans les décharges, la pollution de l'eau, de l'air et du sol et la destruction des écosystèmes ainsi qu'une toxicité à court et à long terme selon la substance.
